

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 décembre 2020

RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2019-950 - (N° 3637)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 403 (Rect)

présenté par  
M. Terlier

-----

**ARTICLE 8**

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« 8° *bis* À la deuxième phrase du premier alinéa de l'article L. 521-23, le mot : « réquisition » est remplacé par le mot : « réquisitions ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.